Annonces légales

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

Annonces légales & administratives

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-VICTURNIEN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 août 2026, le Maire de Saint-Victurnien a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur :
- le projet consistant à céder à M. Stéphane BAUBIAS, le chemin rural desservant sa propriété route du Vignaud,
- le projet consistant à céder à M. Bernard GUIARD, la partie du chemin communal au lieu-dit « Les petites Granges »,
- le projet consistant à céder aux différents membres de la famille TEILLAUD, le chemin rural situé au Puy de la Rue,
- le projet consistant à céder à Mme Emma KUSTER et M. Yohan ROGEAU, la parcelle AS 513 rue du Vieux Puits.

L'enquête s'ouvrira **mardi 1er septembre 2026 à 14 h 00 à la mairie de Saint-Victurnien et sera close le mardi 15 septembre 2026 à 16 h 00**, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.
Madame Michèle PETITJEAN-DELMON a été désignée comme commissaire enquêteur par Monsieur le Maire.
Pendant la durée de l'enquête publique, les observations pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie prévu à cet effet ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur.
A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire-enquêteur remettra au Maire son rapport dans un délai de 30 jours. Le public pourra alors consulter ce rapport à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le Maire

306906

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfet de la Haute-Vienne
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques nº 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « déferrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.
Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.
L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête

Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
Sur support papier :
- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne :
https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

Sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public

Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7477/ ou en envoyant un courriel à l'adresse :
enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête

Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :
- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h mairie de Limoges - 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h mairie annexe de Beaune les Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h mairie de Limoges - 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE :
pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79
et M. Jérôme GASSE :
jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86

Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse :
urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne :
https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions

susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.
Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.

305282

CENTRE FRANCE PUB.
Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES
04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

Limoges Métropole Communauté urbaine

Limoges Métropole Communauté Urbaine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION Nº2 ET AUX RÉVISIONS ALLÉGÉES Nº7, 9, ET 10 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIMOGES

Par arrêté nº28668 en date du 07/08/2026, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, conformément au code de l'environnement, pour la modification nº2 (instauration d'emplacements réservés, créations et modification d'orientations d'aménagement et de programmation, instauration d'un phasage des ouvertures à l'urbanisation des zones à urbaniser) et les révisions allégées nº7 (réduction d'un espace vert d'intérêt paysager et création d'une orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur du Grand Theil), nº9 (création de deux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées sur le Domaine de Juillac) et nº10 (reclassement d'une zone naturelle en zone urbaine afin de permettre l'implantation de VYV3 Cœur d'Aquitaine) du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Limoges. Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 10 66 85 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. René GRONEAU, géographe, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 8 juillet 2026.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe que l'enquête publique se déroulera du **vendredi 28 août 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus** soit pendant 34 jours consécutifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et aux articles L.123-6 et R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : une note de présentation non technique des projets d'évolution du PLU, les actes administratifs inhérents aux procédures, les notices de présentation des projets (lesquelles comprennent entre autres des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête), les avis conformes de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ne soumettant pas les procédures à évaluation environnementale et ceux des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :
- Dans les locaux de la mairie de Limoges situés au **31, avenue Baudin, 87000 LIMOGES**, du **lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00**.
- Au siège de Limoges Métropole (siège de l'enquête publique), situé au **19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES**, du **lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**.
- À la mairie annexe de Landouge, située au **3, rue du Mas-Bilier, 87100 LIMOGES**, soit le **lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**.
- À la mairie annexe de **Beaune-les-Mines, située au 154, avenue Georges Guingouin, 87280 LIMOGES**, soit le **lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Ce dossier sera également consultable sur **les sites internet de la commune de Limoges** (https://www.limoges.fr), et **de Limoges Métropole** (https:/www.limoges-metropole.fr/, onglet « les concertations citoyennes et enquêtes publiques »). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :
- Sur des registres tenus à la disposition du public dans les lieux précités où le dossier papier sera tenu à la disposition du public
- Par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : **enquete-unique-limoges@limoges-metropole.fr** Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (https:/www.limoges-metropole.fr/, onglet « les concertations citoyennes et enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le **vendredi 28 août de 9h00 à 12h**, le **mercredi 9 septembre 2026 de 14h30 à 17h00**, et le **mercredi 30 septembre 2026 de 14h30 à 17h00** au **siège de Limoges Métropole**, ainsi que **le mercredi 16 septembre de 9h00 à 12h00** à la **mairie annexe de Landouge**.

DÉCISIONS POUVANT ETRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Approbation de la modification nº2 et des révisions allégées nº7, nº9 et nº10 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges par des délibérations distinctes du Conseil communautaire de Limoges Métropole.

306671

Centre MarchésPublics.fr
LA RÉFÉRENCE LOCALE des appels d'offres !
legales@centrefrance.com

Limoges Métropole Communauté urbaine

Limoges Métropole Communauté Urbaine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION Nº2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU PALAIS-SUR-VIENNE

Par arrêté nº28667 en date du 07/08/2026, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la modification nº2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Palais-sur-Vienne, qui vise à repérer et protéger plusieurs éléments du patrimoine naturel de la commune. Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 10 66 85 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr).

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Claude GOMBAUD, Lieutenant-Colonel de l'armée de terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 6 juillet 2026.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe que l'enquête publique se déroulera du **vendredi 28 août au lundi 14 septembre 2026 inclus** soit pendant 18 jours consécutifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément aux articles R.153-8 du code de l'urbanisme et R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : les actes administratifs inhérents à la procédure, la notice de présentation du projet (laquelle comprend entre autres des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête), l'avis conforme de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale et ceux des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :
- À la **mairie du Palais-sur-Vienne située au 20, rue Jules Ferry, 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30,**
- Au **siège de Limoges Métropole**, (siège de l'enquête publique), **situé au 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Ce dossier sera également consultable sur **les sites internet de la commune du Palais-sur-Vienne** (https://www.lepalaissurvienne.fr/), **et de Limoges Métropole** (https:/www.limoges-metropole.fr/, onglet « les concertations citoyennes et enquêtes publiques »). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :
- Sur des registres tenus à la disposition du public, à la mairie du Palais-sur-Vienne (20, rue Jules Ferry, 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE), et au siège de Limoges Métropole (19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES), aux jours et heures d'ouverture au public,
- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES,
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : **enquete-m2-palais@limoges-metropole.fr.** Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (https:/www.limoges-metropole.fr/, onglet « les concertations citoyennes et enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la **mairie du Palais-sur-Vienne le vendredi 28 août 2026 de 9h00 à 12h00 et le lundi 14 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.**

DÉCISIONS POUVANT ETRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Adoption de la modification nº2 du Plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne par délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole.

306662

francemarchés.com
• Plus de 20.000 appels d'offre en cours
• 100% gratuit
• Alertes par email
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web